

DDSP38

LA POLICE ET LA GENDARMERIE VOUS CONSEILLENT

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ET DES LIBERTÉS LOCALES

ADRESSEZ VOUS
AU COMMISSARIAT
DE VOTRE SECTEUR

VIGIPIRATE ROUGE



Le maître mot « VIGILANCE »

PRECONISATIONS

Le niveau rouge est activé, les mesures de sécurité doivent être exercées avec une vigilance accrue. :

Au siège des différentes institutions ou administrations d'Etat, sur tous les sites sensibles, sur l'ensemble des réseaux de transport en commun et de manière générale dans tous les lieux recevant un public nombreux (commerces, grands magasins, salles de spectacles, rencontres sportives ou manifestations festives etc...)

La situation locale doit être appréhendée avec objectivité et sérénité : **Pour autant nul n'est à l'abri !**

Des recommandations simples mais incontournables !

Elles relèvent du bon sens et de la bonne volonté de chacun :

LA SECURITE EST L' AFFAIRE DE TOUS !

Règles communes de sécurité à observer :

- Limiter au maximum le nombre d'entrées et de sorties des établissements.
- Accentuer la surveillance des entrées du public ou du personnel :
- Exercer des contrôles systématiques des sacs, bagages à main et vêtements amples à l'entrée des divers établissements recevant du public, étant entendu que toute personne refusant de s'y prêter ne pourra accéder à ces établissements.
- S'assurer de l'identité des visiteurs et veiller à leur accompagnement dans toutes les parties administratives de l'établissement.
- Contrôler la circulation des flux de véhicules, de marchandises ou de matériels entrant dans les établissements.
- Porter attention aux véhicules en stationnement à proximité de sites sensibles bâtiments publics, lieux de rassemblements de foules ou de matières dangereuses (stations services ou stockage de gaz).
- Stimuler l'attention des personnels de tous les établissements à l'égard de leur environnement.
- Observer une nécessaire vigilance à l'égard des situations ou objets présentant un caractère insolite et dont le propriétaire n'a pu être identifié localement : rappelez à tous la procédure applicable en cas de découverte d'objets non identifiés et manifestation abandonnés.
- Eviter autant que possible les situations génératrices d'attroupements et d'encombrements de la voie publique et, plus généralement, des lieux de circulation du public : fluidité des allées de magasins, réduction des files d'attente, des stationnements prolongés de personnes et de véhicules, en particulier des deux roues.
- Condamner les poubelles, containers et sanisettes dans les sites de forte fréquentation du public.
- Evacuer sans hésitation dans l'attente d'une levée de doute votre établissement en cas d'alerte à la bombe .
- Instituer une liaison d'assistance et de conseil avec les services de police et de gendarmerie

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE

 **17**

POLICE SECOURS

Un officier " Vigipirate " est désigné A l'Hôtel de Police de GRENOBLE.

Disponible à tout moment, il est chargé de coordonner les actions et mesures, tout en étant au contact permanent des différents secteurs d'activité.

Composer le 17

COMMISSARIAT CENTRAL
36 BD MAL. LECLERC

TEL : 04.76.60.40.40
POLICE-DDSP.38@INTERIEUR.GOUV.FR

P.C.P.P GRENOBLE
5,BIS RUE ALPHAND
TEL : 04.76.51.05.28

B.P VILLENEUVE
4, RUE TREMBLES
TEL : 04.76.09.46.97

P.C.P.P LIBERATION
88, CRS LIBERATION
TEL: 04.76.96.09.98

B.P ECHIROLLES
10,RUE NORMANDIE NIEMEN-
TEL : 04.76.09.06.07

B.P ST MARTIN D'HÈRES
23, RUE DOCTEUR ROUX
TEL : 04.76.54.62.36

B.P FONTAINE
81, RUE M.CACHIN
TEL : 04.76.26.23.17

P.C.P.P GIERES
13, GRANDE RUE
TEL : 04.76.89.52.60

P.C.P.P LA TRONCHE
115, GRANDE RUE
TEL : 04.76.42.05.03

PCPP ST MARTIN LE VINOUX
20 AV, GAL LECLERC
TEL : 04.76.58.02.35

CIAT VIENNE
6, PL. PIERRE SÉMARD
TEL : 04.74.78.06.78

CIAT BOURGOIN-JALLIEU
5, AV, HENRI BARBUSSE
TEL : 04.74.43.97.17

CIAT VOIRON
PLACE PORTELLE
TEL : 04.76.65.93.93

GENDARMERIE NATIONALE
21, AV LEON BLUM
TEL : 04.76.20.37.00